

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

-----  
(Haute-Vienne)  
-----

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil onze, le 9 mars à 18 H, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la Mairie d'Eymoutiers.

Nombre de délégués en exercice : 34

Date de convocation du Conseil de Communauté : 3 mars 2011

Présents : MENUCELLI T., MERLIAUD C., PERDUCAT D., FAYE J.P., PASQUET R., PONS G, DOLLEY A., DUPONT M., SERRU D., LISSANDRE A., BALLOT M., MOUTARDE N., HERBERT F., BOUBY F., BATAILLE J.L., CHADELAUD M., BIRON J., BUXERAUD H., TESSIER M.C., LACOUTURIERE B., GANE I, LEROUSSEAUD R., ROYER G., DE LAGAUSIE C, SERRU MC., HANICOT J., DUFAYS C., COLY G.

Absents : PERIGAUD C., COULAUDOU N., DAUDE C, COUEGNAS A., VIGNON F., WERTHMANN G.,

Secrétaire : M.C TESSIER.

### ----- **ZONE D'ACTIVITES DE CHAMP RIGAUD / TRANSFERT DE PRORIETE**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire du projet d'extension de la zone d'activités de Champ Rigaud, susceptible d'être réalisé par la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière économique.

Les terrains concernés par l'aménagement (parcelles H 635, d'une superficie de 1 ha 22 a 69 ca, H 643 d'une superficie de 89 a 83 ca, et H 85, d'une superficie de 80 a 00 ca) sont propriétés de la commune de Peyrat-le-Château..

Monsieur le Président indique que, conformément aux dispositions de l'article L.5211-5 III du Code Général des Collectivités Territoriales, régissant le transfert de propriété des biens destinés à être cédés à des tiers, ces parcelles doivent être cédées en pleine propriété à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière.

Par délibération en date du 8 février 2011, le Conseil Municipal de Peyrat-le-Château a décidé de procéder au transfert en pleine propriété des parcelles concernées à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, à titre gratuit.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- de procéder au transfert en pleine propriété des parcelles H 635, H 643, et H 85, à titre gratuit, à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière,
- prend acte du fait que tous les frais relatifs à cette opération sont à la charge de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière

- autorise le Président à signer tout document relatif à cette transaction et notamment l'acte notarié correspondant.

Pour copie conforme

Le 15 mars 2011

Le Président